



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20190115-BUR-AG-19-001-  
DE  
Date de réception préfecture : 24/01/2019

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Bureau du 15 janvier 2019*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : ENTRETIEN REGULIER DES LOCAUX (Y COMPRIS PISCINES) - PERIODE DU 01/02/2019 AU 30/04/2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 15 janvier à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS** : François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Françoise VESPERINI, Julien MORGANTI, Serena BATTESTINI.

**ABSENTS** : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI, Louis POZZO DI BORGO.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7  
  
Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

**OBJET : ENTRETIEN REGULIER DES LOCAUX (Y COMPRIS PISCINES) - PERIODE DU 01/02/2019 AU 30/04/2019**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30, 8° ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-059-2 du 28 février 2012 portant transfert à la Communauté d'Agglomération de Bastia de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de M. Jean Michel Savelli en qualité de 11<sup>ème</sup> vice-président et de M. Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12<sup>ème</sup> vice-président ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 Avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour «la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de Bastia doit faire appel à une entreprise de nettoyage pour l'entretien de plusieurs bâtiments accueillant ses services ainsi que pour les piscines communautaires, pour un total de 118 heures hebdomadaires ;

Considérant que dans un souci de bonne gestion et d'optimisation, les services souhaitent disposer d'un accord-cadre à bons de commande, renouvelable, pour une durée maximale de 4 ans, ce qui nécessite de recourir une procédure d'appel d'offres ouvert ;

Considérant qu'afin de laisser le temps nécessaire à cette consultation, sans rupture dans la réalisation des prestations de nettoyage des locaux, il est nécessaire de conclure un marché portant sur la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 30 avril 2019 inclus ;

Considérant les devis présentés pour la réalisation de cette prestation ;

Considérant que la pertinence de l'offre de l'entreprise Nettoyage Insulaire pour un montant total de 24 841,98 € HT ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 15 janvier 2019

OBJET : ENTRETIEN REGULIER DES LOCAUX (Y COMPRIS PISCINES) - PERIODE DU 01/02/2019 AU 30/04/2019

**APPROUVE**  
**(A l'unanimité)**

La conclusion d'un marché avec l'entreprise Nettoyage Insulaire, sise à 20290 Borgo (Siret : 342 355 062), pour un montant total de 24 841,98 € HT, sur la base des devis suivants :

- Devis n°181206187 du 18/12/2018 pour un montant de 3 828 € HT
- Devis n°181206188 du 18/12/2018 pour un montant de 4 333,77 € HT
- Devis n°181206189 du 18/12/2018 pour un montant de 4 059 € HT
- Devis n°181206190 du 18/12/2018 pour un montant de 4 709,70 € HT
- Devis n°190106210 du 04/01/2019 pour un montant de 3 696 € HT
- Devis n°190106211 du 04/01/2019 pour un montant de 4 215,51 € HT

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer les devis susmentionnés et tous documents nécessaires à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*